

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 22 MARS 2021**

**L'an deux mil vingt et un le lundi vingt-deux mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, STRULLU Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 16 mars 2021

*Affichage :*

Du jeudi 25 mars au mardi 25 mai 2021

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSÉ

Mme JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale est nommée secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 mars 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**20-2021 - Administration générale. Installation d'un nouveau conseiller municipal.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Monsieur Pascal HAURET, élu conseiller municipal sur la liste «Une nouvelle dynamique pour Thorigné-Fouillard» lors du scrutin du 15 mars 2020, a fait part à Monsieur le Maire, par courrier en date du 21 février 2021 de sa démission en tant que conseiller municipal.

Conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive à compter du jour où son acceptation par Monsieur le Maire a été notifiée à l'intéressé, soit le 23 février 2021.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, le(a) candidat(e) venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210322-D202021-DE

Le conseiller suivant venant sur la liste «Une nouvelle dynamique pour Thorigné-Fouillard» est Monsieur Gérard STRULLU.

**Celui-ci ayant été informé et régulièrement convoqué à la présente séance, le Conseil Municipal prend acte de son installation.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

